

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 79/312 du 14/06/79
/MJT.SGFPT.DFP/2103/02

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

Portant intégration/et reclassement
de Monsieur MAHOUNGOU MOUELE Daniel, Assistant
Sanitaire de 4ème échelon des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Santé Publique).-

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u l'Acte n° 038/PCT/GC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30.1.59 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A ;

(/u le décret n° 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun
des cadres Administratifs de la Santé Publique ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 4505/MSAS du 21.3.1975 portant promotion
à trois ans au titre de l'année 1974 des Assistants Sanitaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé
Publique) de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 4629/MT.DGT.DGCPCE du 14.11.69 autorisant
Monsieur MAHOUNGOU MOUELE Daniel, Assistant Sanitaire à suivre des
études de Médecine à Nantes ;

(/u la lettre n° 5700/SGSP du 20.12.78 du Secrétaire Général
à la Santé Publique ;

Attendu que l'intéressé est titulaire du diplôme de 3ème
cycle de l'IEDES (session 78) ;

(/u la lettre n° 0007/MJT.CAB 2.THGN du 3.01.79 ;

.../...

(/u le decret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 457/PM.CG.MP.SGG du 26 Décembre 1978 :

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°65-50 et 73/143 des 16.2.65 et 24.4.73 susvisés, Monsieur MAHOUNGOU-MOUELE Daniel, Assistant Sanitaire 4ème échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de 3ème cycle de l'IEDES, délivré par l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé 3ème échelon, indice 1010 ACC * Néant ;

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 14 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

~~Signature~~
- Colonel Louis Sylvain GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Le Ministre des Finances,

~~Signature~~
- Pierre Damien BOUSSOUKOU-M'BOUMBA.-

~~Signature~~
- Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
SGFPT/DFP.....	3
D. B.....	3
D.C.F.....	1
SGSP.....	2
MSAS.....	2
SGCM/BC.....	2
Intéressé.....	1
Dossier.....	3

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

~~Signature~~
Victor TAMBA-TAMBA.-